



COMMUNE DE ROSBRUCK (57)

RÉVISION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - Orientations d'Aménagement et de Programmation



Dossier approuvé

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2026 portant approbation de la révision du PLU.

Le Maire,



SOMMAIRE

Introduction	3
Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle.....	4
OAP N°1	5
SECTEUR « LES GENÊTS »	5
Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique.....	8
OAP TRAME VERTE ET BLEUE.....	9

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.101-1 et 2 ainsi que L.101-2 du Code de l'Urbanisme, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent quant à elles d'affiner la réflexion et de prévoir des actions et opérations d'aménagement à réaliser, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine, permettre le développement urbain et assurer le développement de la commune.

ORIENTATION
D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION
SECTORIELLE

■ Objectifs

- Concevoir un aménagement intégré aux dynamiques urbaines de son environnement.
- Proposer des logements diversifiés.
- Reconvertir un espace en friche.

■ Orientations d'aménagement

PROGRAMMATION

Typologie des logements	Habitat individuel et collectif	
	Habitat collectif : 20% minimum	Habitat individuel : 80% maximum
Enveloppe prévisionnelle de logements à réaliser	Environ 16 logements	

CADRE DE VIE, PAYSAGE ET FORME URBAINE

- Maintenir des perspectives visuelles sur le grand paysage.
- Assurer l'intégration paysagère du secteur et la préservation de l'intimité des jardins par le maintien des arbres de la frange sud.
- Accompagner l'accès principal d'un aménagement paysager qualitatif.
- Adapter l'implantation des constructions pour tenir compte des nuisances liées à la proximité de l'autoroute.

MOBILITÉS

- Desservir le secteur par le hameau des Genêts, en s'appuyant sur l'amorce viaire existante située à côté du Centre multiculturel du Hambusch.
- Assurer un bouclage viaire interne pour desservir les constructions.
- Créer une connexion viaire avec la rue des Alouettes à Cocheren.
- Veiller à la sécurisation des accès viaires sur les voiries existantes.
- Aménager une voie dédiée aux piétons et aux cyclistes connecter avec l'amorce viaire rue des Alouettes à Cocheren.

ENVIRONNEMENT, RISQUES ET PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

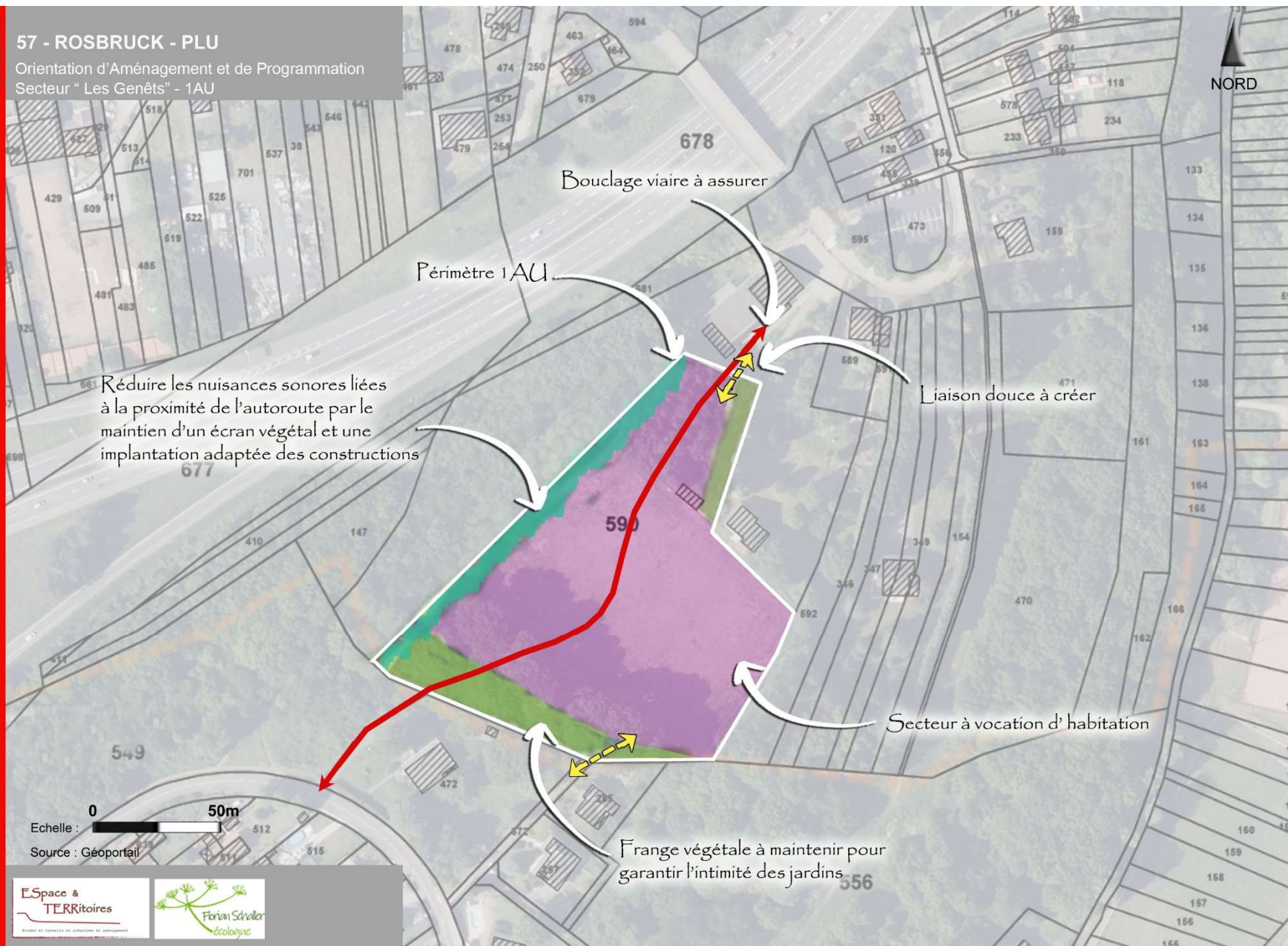
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales.
- Veiller à la protection de la trame noire par la mise en place d'un éclairage public adapté.
- Préserver au maximum les arbres de la frange sud.
- Tenir compte de la proximité de l'autoroute A320 et limiter l'impact des nuisances sonores pour les habitants : maintenir un écran paysager et adapter les constructions à la réglementation en vigueur.



57 - ROSBRUCK - PLU

Orientation d'Aménagement et de Programmation
Secteur " Les Genêts " - 1AU

Commune de Rosbruck - Révision du Plan Local d'Urbanisme



Echelle : 0 50m
Source : Géoportail



ORIENTATION
D'AMÉNAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION
THÉMATIQUE

OAP TRAME VERTE ET BLEUE

Préambule

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques couvrent le plus souvent l'ensemble du territoire et mettent en cohérence des dispositions relatives à une politique particulière. L'OAP thématique TVB & environnement va permettre d'édicter des principes applicables sur le territoire communal à l'ensemble des autorisations d'urbanisme et ainsi de conforter l'armature paysagère et environnementale de la ville.

L'objectif de cette OAP thématique environnement est de préserver la fonctionnalité des milieux identifiés de la trame verte et bleue et également d'améliorer la connectivité entre eux et avec ceux des communes voisines. Il s'agit également de répondre aux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) visant à identifier, préserver, voire recréer un réseau écologique à l'échelle régionale.

Objectifs

- Objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques
- Objectifs de réponse aux enjeux de bien-être et de lutte contre le réchauffement climatique

Orientations d'aménagement

- **Orientation 1 : Maintenir et conforter les réservoirs de biodiversité du territoire**
 - Préserver les réservoirs de biodiversité
 - Préserver les paysages sensibles dans toute approche liée à l'urbanisation : implantation, hauteur et qualité architecturale des bâtiments isolés et des équipements divers
 - Avoir un regard particulier sur les lisières urbaines qui forment les limites de ces paysages sensibles, pour conserver leurs qualités ou pour les requalifier quand celles-ci sont dégradées
 - Favoriser, pour délimiter les parcelles en zones urbanisées, les haies constituées d'essences indigènes qui attirent une faune nombreuse et diversifiée, et qui représentent de véritables corridors de déplacement de la faune
 - Éviter les haies constituées d'essences exogènes ne possédant qu'un intérêt très faible pour la faune



- Créer des zones refuge pour la petite faune et permettre les échanges et le retour d'espèces de milieux urbains (passage à petite faune, crapauduc, nichoir, hôtel à insectes, gîtes à chauves-souris,...)
- Limier les obstacles infranchissables pour la faune et rendre obligatoire la pose de clôtures ajourées pour favoriser le libre écoulement des eaux et laisser la libre circulation de la petite faune (mailles, espaces ou trous suffisamment grands : 15 x 15 cm minimum, au pied des murs et palissades)

Exemple :



Déplacements de la petite faune

Source : Plateforme Genevoise de la Nature en Ville |

<https://www.1001sitesnatureenville.ch>

▪ Orientation 2 : Garantir les fonctionnalités de la trame verte et la préservation du paysage

- Préserver et mettre en valeur la richesse patrimoniale
- Renforcer le continuum des milieux ouverts et des milieux forestiers
- Maintenir les points de vue remarquables et valoriser les éléments paysagers « repères »
- Sauvegarder des coupures vertes qualitatives et pérennes, sans mitage bâti qui viendrait perturber la lecture du paysage agro-naturel
- Assurer la gestion des espaces verts de façon différenciée et politique du zéro-phyto.
- Mettre en valeur les entrées de ville (entrées et sorties)
- Maintenir la biodiversité au sein des milieux urbains et périurbains
- Développer des cheminements doux et des sentiers d'interprétation
- Proposer gratuitement aux riverains la création de plates-bandes de 0,15 à 0,20 m de large au pied de leurs façades ou murets et l'installation de plantes vivaces dans ces nouveaux espaces (lavande, roses trémières, euphorbes...).
- Maintenir, préserver ou restaurer l'ensemble des continuités identifiées sur le territoire
- Maintenir et (re)créer les points de vue
- Se référer à une palette végétale des essences locales pour l'intégration paysagère des projets



Programme de végétalisation du centre-ville de Toul

Source : Site internet de la Ville de Toul | <https://www.toul.fr>

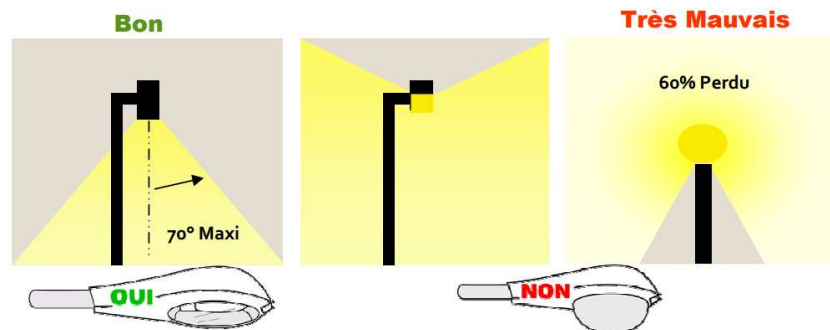
▪ **Orientation 3 : Garantir les fonctionnalités de la trame bleue**

- Optimiser la gestion des eaux pluviales
- Renforcer le continuum des milieux aquatiques et des milieux humides
- Protéger et mettre en valeur les zones humides
- Prévenir les inondations
- Améliorer la qualité de l'eau
- Faire disparaître les obstacles et les embâcles sur les cours d'eau
- Restaurer la transparence des ouvrages de franchissement pour la biodiversité
- Maintenir, préserver ou restaurer la trame bleue et ses sous-trames
- Préserver la fonctionnalité des zones humides ordinaires

▪ **Orientation 4 : Concilier les activités humaines et les continuités écologiques**

- Promouvoir et mettre en œuvre la production d'énergies renouvelables
- Gérer les eaux pluviales dans les nouveaux quartiers grâce à des noues paysagères
- Développer une « trame noire », adapter l'éclairage des projets d'aménagement et limiter la pollution lumineuse en privilégiant une utilisation ponctuelle et en favorisant la minimisation des éclairages inutiles, notamment en lisière forestière, la mise en place d'un minuteur ou d'un système de déclenchement automatique, l'utilisation d'un système d'éclairage au sodium à basse pression ou à LED, l'orientation des réflecteurs vers le sol et l'utilisation d'un abat-jour total avec un verre protecteur plat et non éblouissant,...

Exemple :



Adaptation de l'éclairage urbain en faveur des chiroptères

▪ **Orientation 5 : Agir pour la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique**

- Lutter contre les îlots de chaleur urbain
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sous réserve de la gestion des risques.
- Végétaliser les toits plats
- Privilégier les surfaces perméables et/ou enherbées pour les stationnements
- Privilégier les revêtements de sol de couleur claire tout en tenant compte du risque d'éblouissement
- Végétaliser les espaces non-bâties de l'espace public